



## Responsabilité parentale non exercée.... les recours?

Par **espion34**, le **03/04/2009** à **19:32**

Bonjour,

Premièrement, une brève présentation:

Je suis étudiant, j'ai 22ans, ayant grandi dans une famille monoparentale.

Mes parents se sont séparés en 1999. Ils n'étaient pas mariés et on donc fait une séparation de bien en 1999. Restant avec ma mère, cette séparation de bien prévoyait une pension alimentaire de 750 francs par mois que mon père devait payer annuellement. Jusqu'à présent il n'a fait aucun versement et ne m'a pas vu depuis les années 2000 (aucun anniversaire souhaité, mot pour Noël ou autre... ). J'Ue ne sais même pas où il habite...

J'ai appris que je serais responsable d'entretenir mon père s'il en a besoin lorsqu'il sera plus âgé. Je sais aussi qu'il est possible de se dégager de cette responsabilité si la responsabilité parentale n'a pas été effective....

Dès lors plusieurs questions:

Quelle démarche dois-je effectuer pour me défaire de cette future responsabilité?  
Puis-je demander les pensions alimentaires non versées? et comment?

Merci pour votre aide.